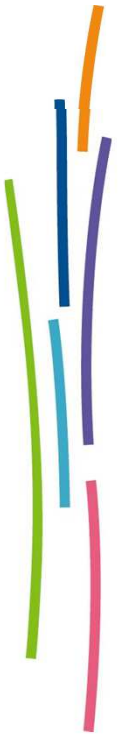


La responsabilité sociétale des entreprises et le reporting

Plateforme RSE - GT2 - 16 mai 2014

Michel DAVID et Nicole JENSEN – SOeS



Une courte présentation du SOeS

Le service observation et statistiques du Medde et du MLET collecte, analyse et diffuse l'information statistique sur les domaines suivants :

- Energie
- Environnement
- Logement-construction
- Transports
- Développement durable

Le SOeS anime la commission indicateurs du CNTE (SNTE 2014-2020)

Il prépare les réunions de la commission environnement et développement durable du Cnis (Présidente : Michèle Pappalardo)

Il participe aux réunions de différentes commissions du Cnis dont « Entreprises et stratégies de marchés »



La RSE, des obligations et des attentes

- **La loi NRE** sur les nouvelles régulations économiques de 2001
- **La loi « Grenelle 2 »** - Articles 225 sur la responsabilité sociétale et 226 sur l'investissement responsable
- **Le décret d'application 2012-557 du 24 avril 2012**
- **L'installation de la plateforme RSE** (en juin 2013)
- **La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable** (SNTEDD 2014-2020)
 - Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
 - Axe 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques
 - Axe 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- **La directive européenne** du 15 avril 2014
- **L'avis du CNIS** (moyen terme - juillet 2013) : « Le conseil souhaite que soient mises en valeur et complétées les statistiques sur la prise en compte du DD par les entreprises....Ces préoccupations, relatives à la RSE sont étendues à la question des investissements socialement responsables... »



L'information statistique sur la RSE

La situation actuelle

L'enquête de l'Insee réalisée fin 2011 (Insee Première n°1421) :

« *La responsabilité sociétale des entreprises : une démarche déjà répandue* »

Bilan de l'enquête : des résultats intéressants mais encore très partiels

Les rapports des entreprises sur la RSE, une information riche mais difficile à exploiter :

- Pas de centralisation des rapports
- Un périmètre variable : groupe ou entreprise ? National ou international ?
- Des Informations hétérogènes :
 - Des thématiques absentes ou au contraire sur représentées selon le secteur
 - Le décret prévoit les thématiques, pas les indicateurs
- Une dissémination des indicateurs dans le rapport
- Des informations parfois anecdotiques ou événementielles
- Difficile de distinguer réglementaire et RSE

Des difficultés en perspective pour rédiger le rapport triennal au Parlement



L'information statistique sur la RSE

Le projet du SOeS

Pour exploiter l'information riche, mais brute et hétérogène contenue dans les rapports dans une perspective d'analyse statistique, il faut **harmoniser le cadre de réponse**.

Le SOeS propose **d'élaborer « un questionnaire-guide »** pour faciliter le « reporting » de l'entreprise en matière de RSE. Ce questionnaire-guide pourrait faciliter la préparation de la prochaine enquête de l'Insee portant sur la RSE.

Principes

- Une démarche partenariale : Plateforme RSE, Cnis et service statistique public
- Une logique gagnant-gagnant en faveur des entreprises et de la diffusion d'information
- Pas de charge supplémentaire pour les entreprises, ni d'obligation de réponse
- Une démarche progressive et expérimentale
- Une restitution personnalisée des résultats à chaque entreprise volontaire



Le questionnaire guide, premiers principes

Il devrait être court : quatre pages si possible

En partie pré-rempli : activité, localisation, effectifs.

Une page par grand thème (?) : social, environnemental, sociétal, gouvernance

Reprendre les thématiques et sous-thématiques du décret :

- **Social** : Emploi, Organisation du travail, Relations sociales, Santé et sécurité, Formation, Egalité de traitement, Promotion et respect des conventions de l'OIT
- **Environnemental** : Politique générale environnementale, Pollution et gestion des déchets, Utilisation durable des ressources, Changement climatique, Protection de la biodiversité
- **Sociétal** : Impact territorial, Relations avec la « société », Clients, Sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques, Actions en faveur des droits de l'homme
- **Gouvernance** : Actions menées et orientations prises par l'entreprise en matière de RSE, Actions de promotion du DD, Exigences envers les filiales étrangères (pour les groupes)



Une expérimentation avec le Club des établissements publics de l'Etat

- Le club des EP et entreprises publiques de l'Etat : des volontaires de tous ministères (charte du club) qui travaillent sur des questions de DD
- Les EP non soumis aux obligations de reporting RSE au titre de l'article 225 de la loi G2, mais concernés au titre de l'article 226
- Souvent les EP ont des préoccupations similaires à celles d'entreprises privées
- Le travail sur la collecte de données à partir du reporting obligatoire intéresse le club des EP et EPP de l'Etat. **Accord pour un groupe de travail sur ces questions.**
- Le travail en partenariat engagé avec le club des EP :
 - Enrichit les réflexions sur la collecte des données
 - Permet des tests en vraie grandeur sur la collecte des données...travail qui serait une « passerelle » vers la faisabilité dans les entreprises privées
 - Peut exercer un effet d'entraînement



Quelles perspectives ?

Comment le groupe technique « transparence » perçoit-il ce projet de collecte d'informations statistiques sur la RSE ?

Comment travailler ensemble dans la suite ?

Avec quelle ambition : un guide ou un questionnaire ?

La réaction du GT2 peut-elle être évoquée dans le cadre des commissions « Entreprises et stratégies de marchés » et « Environnement et développement durable » qui se réunissent les 21 et 26 mai prochain ?

Merci !

